



Travaux non réalisés dans une maison en location

Par **zors78**, le **30/11/2012 à 16:38**

Bonjour, je loue une maison qui est classée insalubre par l'expert de mon assurance . J'en réfère à mon bailleur . Il a consenti à effectuer quelques travaux, mais mon logement est toujours humide, les peintures refaites cloques toujours .

Mon bailleur ne veut plus rien savoir . Quels sont mes recours ? Puis-je profiter de la trêve hivernale pour cesser de payer mes loyers ? Cela boostera peut-être mon bailleur .

Merci .

Cordialement .

Par **cocotte1003**, le **30/11/2012 à 18:44**

Bonjour, surtout vous continuez à payer votre loyer sinon votre bailleur sera en droit de vous envoyer l'huissier. vous devez prendre contact avec le service d'hygiene (voir mairie) pour faire classer le bien comme insalubre.. Une fois que vous aurez l'arreté, votre bailleur sera tenu d'effectuer les travaux sinon il ne percevra plus le loyer, cordialement

Par **zors78**, le **01/12/2012 à 07:19**

Merci de votre reponse rapide. Si je veux deposter plainte, quel pourrait etre l'intitule de la plainte. Merci. Cordialement.

Par **Lag0**, le **01/12/2012 à 09:12**

[citation] je loue une maison qui est classée insalubre par l'expert de mon assurance[/citation]

Bonjour,

Ce n'est pas à votre assurance de classer la maison comme insalubre. Cela n'a aucune valeur...

[citation]Si je veux déposer plainte, quel pourrait être l'intitulé de la plainte. [/citation]

Il n'y a ici aucune matière à plainte. Une plainte suppose une infraction à la loi pénale...

Suivez les conseils de cocotte, surtout ne vous mettez pas en tort en stoppant le versement du loyer car seul un juge peut vous autoriser à ne pas payer ou à séquestrer le loyer. Et si la maison est vraiment insalubre, adressez vous aux services d'hygiène de la commune et non à votre assurance.

Par **zors78**, le **01/12/2012 à 10:06**

Merci a tous